

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

Numéro de feuillet	2026/22
Numéro de la délibération	716
Nb de membres en exercice	11
Nombre de membres présent	9
Nombre de votants	9+1
Date de la convocation	10/06/2026

L'an deux mille vingt-six le 18 juin à vingt heure trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie à Marigny, en séance publique sous la présidence de Monsieur BIJOT Brice, Maire.

Présents : BIJOT Brice, BROcq Daniel, LAURENT Regis, LEPAGE Aurélien, BIJOT Audrey, MARCHANDÉ David, BRASSEUR Victorine, BONHOMME Mariannick, DENIS Amélie

Absents excusés : DENIS Sylviane, pouvoir à DENIS Amélie, CLÉMENT Victor,

A été nommé(e) secrétaire : BRASSEUR Victorine

N° 716	Avis projet Parc éolien des Clairets
--------	---

Mr le Maire informe de la consultation public sur le projet de construction et d'exploitation du « Parc éolien des Clairets », présentée par la société « SAS PE DES CLAIRETS »

La consultation du public porte sur la demande en vue d'obtenir l'autorisation sur le projet.

Mr le Maire présente le projet et la situation sur le plan cadastral au conseil municipal

le conseil municipal, après examen du dossier de projet éolien, échanges et apporte les remarques suivantes :

- La proximité de la première éolienne E1 pose un réel problème avec une hauteur totale de 180 mètres et à seulement 1.3 km des premières habitations de notre commune.
- Les nuisances sonores vont impacter les habitants de notre commune
- L'impact paysager significatif du projet sur les perspectives du territoire ;
- Les risques identifiés pour l'avifaune locale ;
- Le l'incompatibilité du projet avec les orientations de préservation du patrimoine naturel et paysager de la commune. »

Le conseil municipal décide de voter :

1 voix pour le projet

1 abstention

8 voix contre le projet

À la majorité des voix le conseil municipal vote CONTRE le projet

Extrait certifié conforme, Le Maire, BIJOT Brice



le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmises en sous-préfecture le
affichée le

et